

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES
Séance du 24 mai 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 17/05/2017
Présents : 24	<i>L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 1	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Jérôme ROGER, Alain SICILIANO
Votants: 25	
Pour: 25	
Contre: 0	Représentés: Yvan CASSILI par Marie-Aline EDO
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Pierre POLARD, Catherine REBOUL, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents: Claudine BOUSQUET

Objet: Approbation de la demande d'adhésion de la Communauté de communes Les Avant-Monts, sur son nouveau périmètre

Vu l'arrêté n° 2016-1-910 portant fusion de la Communauté de communes Le Minervois, de la Communauté de communes Orb et Jaur et de la Communauté de communes du Pays Saint-Ponais.

Vu l'arrêté n° 2016-1-942 portant fusion de la Communauté de communes Les Avant-Monts du Centre Hérault, de la communauté de communes Orb et Taurou avec extension du périmètre aux communes d'Abeilhan et de Puissalicon.

Vu la délibération de la Communauté de communes Les Avant-Monts du 10 avril 2017, souhaitant adhérer au Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles sur son nouveau périmètre notamment les communes d'Abeilhan et de Puissalicon.

La carte territoriale donne un périmètre de Pays couvert intégralement par quatre Communautés de communes et 102 communes :

Grand Orb
Sud-Hérault
Les Avant-Monts
Le Minervois, Orb-Jaur, Pays Saint-Ponais.

En conséquence, Monsieur le Président propose :

d'accepter l'extension du périmètre d'adhésion de la Communauté de communes Les Avant-Monts aux communes d'Abeilhan et de Puissalicon,
de valider les statuts du Syndicat mixte, annexés.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical accepte l'extension du périmètre d'adhésion de la Communauté de Communes Les Avant Monts aux communes d'Abeilhan et de Puissalicon, et valide les statuts du Syndicat Mixte annexés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 24 mai 2017.

Le Président,
Jean Arcas

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Date de réception de l'AR: 01/06/2017
034-253403554-20170524-2017_24_05_02-DE

